



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 58 b) de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Soudan* : projet de résolution

Coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, dans laquelle elle a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Rappelant ses résolutions 57/270 B du 23 juin 2003, 60/212 du 22 décembre 2005, 62/209 du 19 décembre 2007, 63/233 du 19 décembre 2008, 64/1 du 6 octobre 2009 et les autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Accueillant avec satisfaction l'offre généreuse du Gouvernement kényan d'accueillir la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud³,
2. *Décide* de reporter la seizième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à une date pouvant convenir en février 2010;
3. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session le point subsidiaire intitulé « Coopération Sud-Sud pour le

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Voir résolution 60/1.

³ A/64/321.



développement », et prie le Secrétaire général de lui soumettre, à cette session, un rapport complet sur l'état de la coopération Sud-Sud pour le développement.
